EN.1.2.

PROaGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

« La Chambre d'agriculture suit plus de plus de 70 % des agriculteurs installés dans l'année »

INSTALLATION

Guido'Projet

Mesurez et validez votre projet d'installation

Les + AVANTAGES

- **Une connaissance du fonctionnement global d'une exploitation, permettant d'apporter une expertise de qualité sur les différentes facettes du projet**
- **Une capacité d'écoute pour vous aider à élaborer un projet à « vos dimensions » et un interlocuteur privilégié qui suit l'ensemble de la prestation**
- **L'indépendance et la confidentialité du conseil réalisé, avec une équipe de conseillers d'entreprise diplômés et de conseillers spécialisés, si besoin**

Guido'Projet
avec la Chambre d'agriculture de l'Indre vous permet de :

> Vérifier que votre projet est réalisable

> Vous assurer qu'une banque va valider le projet

> Vous organiser pour mettre en œuvre votre projet

> Garantir la cohérence du projet avec vos propres objectifs

Tél : 02 54 61 61 61

www.indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Région Centre-Val de Loire

Guido'Projet

Mesurez et validez votre projet d'installation

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Vous écouter pour élaborer un projet à « vos dimensions »

SPÉCIALISTES DE L'INSTALLATION
Bénéficier d'un conseil global et de compétences techniques pour apprécier sa viabilité (économique, technique, règlementaire, environnementale et humaine)

UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ
Qui suit l'ensemble de la prestation dans la phase d'élaboration de votre projet et sa mise en œuvre

PROFESSIONNALISME
L'indépendance et la confidentialité du conseil pour maîtriser la conduite de votre exploitation dès les premières années

Nous vous accompagnons

MODALITÉS
> Rendez-vous sur l'exploitation, travaux collaboratifs, accompagnement banque.

> Remise d'un compte-rendu dans le délai maximum de réalisation de la prestation soit 2 ans.

> 3,5 ou 4 jours pour construire le projet en prestation individuelle.

LIVRABLES ET DÉLAIS
> Un compte-rendu (atouts, points à améliorer, actions à conduire pour chaque thématique) et annexe pour le chiffrage, compte-rendu technique si intervention d'un conseiller spécialisé.
> Envoi et validation du document final "Guido'Projet- Mesurez et validez votre projet d'installation", une fois les 3,5 ou 4 jours écoulés et dans la limite de 2 ans après la date d'effet du contrat.

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service Entreprises
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX
02 54 61 61 75
entreprise@indre.chambagri.fr

Prestation partiellement prise en charge (et sous conditions) par :

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Région Centre-Val de Loire

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande
©Photo : Gettyimages

SUP.COM.DOC 12.20.02.2024